

Info-Transfert

Bulletin sur l'établissement et le transfert de ferme

Un mauvais voisin est une calamité, un bon voisin un vrai trésor.

Hésiode, VIII-VII siècle av J-C

Sommaire :

Confiance, engagement, implication, communication et durée sont des éléments facilitant la relation agriculture-ruralité bien que la législation soit de plus en plus lourde.

Des sources de réflexion sur l'entreprise familiale pérenne, la transmission d'entreprises et les services conseils.

Dans ce numéro :

Cohabitation entre l'agriculture et les communautés rurales : qu'en pense la santé publique ? 1-2

Menu de choix pour empêcher de penser en rond. 3-4

Image de la première page : Les glaneuses, tableau de JF. Millet, 1857

Avec le support financier de

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



Le Glaneur

Se dit de celui qui recueille dans les champs les épis restés sur le sol après la moisson ou, au figuré, un ramasseur d'idées et d'informations. Profitant des derniers mois de l'hiver et dans l'attente de voir enfin les couleurs du Livre Vert sur une nouvelle politique *bioalimentaire*, Traget Laval a glané pour vous quelques lectures de choix. D'abord, une analyse sur un sujet qui ne connaît pas de frontière soit l'organisation des services-conseils. Ensuite, deux récentes études sur les entreprises familiales dont la première aborde la question des entreprises familiales pérennes : qu'est-ce qui caractérise celles qui traversent le



temps et qui vont au-delà de deux générations ? Quant à la seconde, elle porte sur les facteurs qui influencent le choix des modes de transmission.

Par ailleurs, la récente publication du rapport de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur la cohabitation entre l'agriculture et la communauté a mis en lumière l'importance, pour les agriculteurs, de retisser des liens avec leur milieu environnant. En ce qui nous concerne, c'est un autre pan de la réalité qui a attiré notre attention. En effet, nous vous invitons à jeter un coup d'œil sur la brochette de politiques publiques qui se préoccupent des impacts sociaux de l'agriculture. Avis à tous les adeptes de la concertation, le défi est là. Bonne lecture.

Cohabitation entre l'agriculture et les communautés rurales : qu'en pense la santé publique ? Par Diane Parent

Conflit d'usage ou de voisinage, cohabitation harmonieuse ou chaotique, paix sociale ou pas dans ma cour: aucun agriculteur n'ignore aujourd'hui que ses activités sont sous surveillance. Certains l'assument volontiers ou prennent les devants alors que d'autres se plaignent ou en souffrent. Mais qu'en est-il au juste de l'état de la situation au Québec ? Quels sont les impacts (positifs et négatifs) de l'agriculture sur la qualité de vie des communautés ? Comment cela est-il vécu à l'extérieur du Québec et quelles leçons peut-on en retirer. Quelques réponses se retrouvent dans l'avis publié récemment par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

elles a particulièrement attiré notre attention : « accroître la cohérence entre les politiques concernant le territoire rural et périurbain ». Tout un défi, quand on constate l'inventaire des politiques publiques, lois, programmes et initiatives québécoises qui se préoccupent de l'impact de l'agriculture sur l'environnement, naturel et humain (Tableau 1).

MAPAQ, MAMROT, MDDEP, MSSS : vivent une vision commune.

D'un seul coup d'œil, on peut constater l'importance et la complexité de l'encadrement législatif qui touche de près ou de loin l'impact des activités agricoles sur le milieu de vie. Si les interventions du MAPAQ et du MDDEP (ministère du Développement durable) visent avant tout la réduction des nuisances (odeurs) et un respect accru pour les ressources naturelles, les politiques issues des instances municipales et régionales concernent la revitalisation du milieu par des programmes (l'exemple des pactes ruraux) et l'aménagement du territoire par des moyens tels la consultation ou les plans d'aménagement.

Rien de surprenant à ce que l'INSPQ recommande que Suite page 2 l'amélioration de la qualité

Cohabitation entre l'agriculture et les communautés rurales : qu'en pense la santé publique ? (Suite)

de vie et de la cohabitation passe, entre autres, par une intégration des politiques publi-

ques dans une même perspective où « secteur » et « territoire » doivent s'entendre s'ils veulent tous les deux durer !

Confiance, engagement, implication, communication et durée sont des éléments facilitant la relation agriculture-ruralité bien que la législation soit de plus en plus lourde.

TABEAU 1 - MESURES POLITIQUES QUÉBÉCOISES ABORDANT LA RELATION ENTRE AGRICULTURE ET QUALITÉ DE VIE

MAPAQ	<i>Loi sur la protection du territoire agricole (1978)</i>	-Préséance sur les autres lois concernant le territoire -Objectif de développement durable et assurer la cohabitation des usages -Soutien financier pour activités agricoles
	<i>Plan concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse (2007)</i>	-Plan conjoint du MAPAQ/MDDEP/UPA -Sensibilisation et soutien aux pratiques de réduction des odeurs
	<i>Plan stratégique du MAPAQ 2005-2008</i>	-Objectif de développement durable et de développement économique -Mesures techniques et financières pour soutenir la cohabitation
MDDEP (développement durable et environnement)	<i>Règlement sur les exploitations agricoles (1981)</i>	-Normes sur la protection des cours d'eau et des lacs avoisinant les exploitations agricoles
	<i>Autres politiques du MDDEP :</i> -Politique nationale de l'eau 92002) -Règlement sur le captage des eaux souterraines (2002) -Stratégie québécoise des aires protégées (SQAP) 2002etc.	-Inscrites dans les politiques agroenvironnementales du Québec -Objectif d'assainir les activités agricoles
		-Objectif de réduire les impacts néfastes de l'agriculture sur les populations locales
MAMROT (régions)	<i>Politique nationale de la ruralité (2007)</i>	-En partenariat avec SRQ, FQM, UMQ et ACLDQ -Objectif d'améliorer le cadre et la qualité de vie des communautés rurales -Pactes ruraux : \$ versés aux MRC pour le développement rural
	<i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) (1979)</i>	-Mesures découlant de cette loi : règlement de zonage, schémas d'aménagement régionaux, consultations publiques pour implantation de projets porcins
	<i>Schémas d'aménagement (révisés aux 5 ans)</i>	-En collaboration avec MSSS et santé publique -Évaluer l'impact du développement territorial sur les citoyens
	<i>Consultations publiques sur l'implantation de projets porcins (2000)</i>	-Inscrites dans la LAU -Processus de consultation obligatoire sur chaque projet porcin
Municipalités	<i>Outils municipaux</i>	-Contrôle des usages par le zonage -Évaluation des nuisances

Source : INSPQ (2010), p.4



Pour en savoir plus sur le sujet et obtenir les documents disponibles en ligne (synthèse et rapport intégral) on peut consulter le site de l'INSPQ : www.inspq.qc.ca

Extrait :

« Dans le cas de fermes présentant des nuisances potentielles, il a été démontré qu'une meilleure relation de confiance entre les parties intéressées diminue l'inquiétude et les préoccupations. Mais comment développer cette confiance? Les relations tissées par les producteurs avec la communauté locale hôte ont un rôle important à jouer. Parmi les facteurs ayant un effet démontré, mentionnons les engagements sociocommunitaires et le fait de résider depuis longtemps sur l'exploitation agricole. Les retombées économiques locales (revenus et emplois) demeurent un autre facteur important pour accepter les activités agricoles. D'autres études recensées ont mis de l'avant une influence positive possible de la communication entre les producteurs agricoles et leur voisinage ».

Source : INSPQ (2010), Relations entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines : synthèse, p.10

Menu de choix, pour empêcher de penser en rond. Par Diane Parent

L'hiver dernier, la Revue Française de Gestion (RFG) a publié un dossier spécial sur les entreprises familiales. Pour les observateurs, intervenants et analystes des entreprises agricoles et de la ferme familiale en particulier, certains articles donnent à réfléchir. Voici un aperçu de quelques morceaux de choix puisés dans RFG et ailleurs.

1-Capacités d'innovation des entreprises familiales pérennes (par Sihem Ben Mahmoud-Jouini, Alain Bloch et Sophie Mignon), RFG, 200, 111-126

Qu'est-ce qui caractérisent les entreprises familiales qui durent plus de 2 générations ? Il y a, entre autres, leurs capacités d'innovations. Intéressant tout cela, mais encore ? Loin d'enfoncer des portes ouvertes, les auteurs se servent d'études de cas pour présenter les caractéristiques familiales qui ont un

impact positif sur le processus d'innovation et sur la pérennité. Ce trop court extrait ne rend pas justice à la qualité du contenu.

Nous caractérisons ainsi les EF (entreprises familiales pérennes) à l'aide des six caractéristiques (...): l'horizon de long terme (induit par la recherche de la pérennité), l'implication émotionnelle de la famille dans la direction, la stabilité interne des valeurs et de la culture, la stabilité externe des relations, la densité des interrelations famille-entreprise et la maîtrise du risque par l'allocation prudente des ressources (p.113)

2-Entreprises familiales et phénomène successoral : pour une approche intégrée des modes de transmission (par Julien de Freyman et Katia Richomme-Huet), RFG, 200, 161-179

Le titre peut porter à confusion : il ne s'agit pas d'une analyse du phénomène « successoral » au sens où on l'entend ici, mais bien de la

Des sources de réflexion sur l'entreprise familiale pérenne, la transmission d'entreprises et les services conseils.



Tableau 3 – Les sources d'influence sur le choix du mode de transmission⁸

		Les sources d'influence selon l'acteur	
		Héritier(s)	Parent(s)
Sources d'influence		Modification des textes durant la période (exemple de la Loi sur la modernisation de l'économie, 2008)	
	Sources patrimoniales (SP)	Coût de la succession (à supporter pour pouvoir prendre la relève) Volonté de garder le patrimoine dans la sphère familiale (par son intermédiaire)	Solutions de conservation de revenus et/ou de création de son propre patrimoine (volonté de disposer du fruit de son travail)
	Sources opérationnelles (SO)	Expériences professionnelles (entrée opérationnelle différée) Connaissance du milieu (coût d'investissement moindre) Socialisation intergénérationnelle effective (contexte familial souvent maîtrisée)	Socialisation anticipée (intégration d'un salarié au profil de repreneur) Timing du processus (charge et temps de travail nécessités par la formation) Capacités extérieures (pas besoin de faire ses preuves au détriment de l'EF)
	Sources morales (SM)	Sens du devoir et du sacrifice (loyauté et/ou culpabilisation) Sens du risque et des défis (traits de personnalité entrepreneuriaux)	Attachement à la continuité (peur d'une dénaturaton externe) Responsabilités envers les salariés (intérêt supérieur de l'entreprise)
	Sources émotionnelles (SE)	Envie de prouver et peur de décevoir (besoin de se réaliser) Goût du pouvoir et de la réussite sociale (opportunité de carrière difficile à retrouver)	Symbolisme (garantie sur le maintien de symboles forts comme le nom de l'EF, recherche de générativité) Gestion du deuil (garder son objectivité)
Sources familiales (SF)	Obstination familiale (entêtement de la famille à vouloir le convaincre) Pression du conjoint (favorable ou non au projet et à ses implications).	Conflits familiaux (exaltation des tensions familiales) Corps social (soutien des collaborateurs)	

8. Notre volonté est bien de présenter les sources d'influence dans un souci de compréhension et d'exhaustivité, et non pour réaliser une recension de la littérature.

Références :

- Revue Française de Gestion, Dossier : L'entreprise familiale, le choix de la continuité, Vol 36-200, 2010 <http://rfg.revuesonline.com/>
- Birner et coll (2009), From best practice to best fit : a framework for designing and analyzing pluralistic agricultural advisory services worldwide, JAAE, vol. 15, no.4, 341-355
Disponible en ligne : www.informaworld.com/smpp/title~db=all~content=g917552544

TRAGET LAVAL

Comité éditorial

Raymond Levallois
Diane Parent
Jean-Philippe Perrier

TRAGET Laval

Faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation
Pavillon Paul-Comtois, Université Laval,
Sainte-Foy, Québec G1K 7P4
Téléphone : (418) 656-2131, poste 2395
Télécopie : (418) 656-7821
Messagerie : traget@traget.ulaval.ca

Info-Transfert est un bulletin d'information sur le transfert de ferme et l'établissement en agriculture. Il est publié par le groupe de recherche TRAGET Laval de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (Québec). La mission de TRAGET Laval est de contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion ainsi qu'à la formation d'étudiants dans les domaines de la gestion agricole, du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture.

Toute reproduction des articles avec mention est encouragée.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement afin d'alléger le texte.

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB
[HTTP://WWW.TRAGET.ULAVAL.CA/](http://www.traget.ulaval.ca/)

Menu de choix, pour empêcher de penser en rond. (Suite)

« transmission ». De fait, les auteurs font un inventaire exhaustif des facteurs qui influencent les modes de transmission des entreprises familiales tout en relevant les enjeux et les conséquences. Le tableau 3 (page précédente) en donne un bon aperçu.

3- Je ne peux passer sous silence un article du **Journal of agricultural education and extension** (JAEE) de décembre 2009 qui a attiré l'attention de ceux qui sont préoccupés par la question des services-conseils en agriculture.

D'abord, une mise en garde s'impose: ne vous laissez pas rebuter par le titre. *From best practice to best fit : a framework for designing and analyzing pluralistic agricultural advisory services worldwide* a été écrit par une douzaine d'auteurs d'horizons différents (États-Unis et Australie entre autres) préoccupés par le désengagement de l'État dans les services-conseils et par la reconfiguration mur-à-mur qui en découle et qui privilégie l'utilisateur-payeur. Ils proposent un cadre d'analyse qui conjugue les différentes configurations de l'offre de services (décentralisation, différentes structures de gouvernance, privatisation, etc.) avec le contexte dans lequel ils prennent place (contexte politique, structures de gouvernance et d'offre de services, méthodes utilisées, etc.)... bref, il faut concevoir et analyser les services-conseils dans la perspective du « best fit », mais encore faut-il avoir les outils d'analyse pour ce faire.

Extrait : *National and international efforts to revitalize agricultural advisory services during the past decade have resulted in a variety of institutional reforms (...): decentralization, deconcentration, contracting/outsourcing, public-private partnerships, embedded services, privatization, revitalizing of public sector advisory models, and provision of advisory services by non-*

governmental organizations (NGOs), farmer organizations and community-based organizations.(...) The article shows that the following sets of contextual factors need to be considered in this regard: the policy environment; the capacity of potential service providers; the type of production systems and market access of farm households; and the characteristics of local communities. (...) The framework can help policy-makers and analysts to move from 'ideological' discussions on reform models to an evidence-based 'best fit' approach (p 341). L'article de Birner et coll. propose un chantier, certes, mais sur lequel il vaut la peine de s'arrêter.

4- L'avenir de l'agriculture vous semble de plus en plus sombre ? Vous vous sentez envahi par une déprime saisonnière ? Voici un remède : allez sur le site web des CRÉA (www.lescrea.com/basstlaurent.php) et regardez « **La relève au féminin, une réalité qui prend vie** ». Produit par le CRÉA du Bas-St-Laurent, ce vidéo vous présente celles qui sont en train de bâtir l'avenir...et c'est réconfortant.

